

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LAUBACH ET SUR LE PROJET DE MISE EN COMPATIBILITE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LAUBACH EMPORTEE PAR DECLARATION DE PROJET

1- Par arrêté municipal du 02 décembre 2021, il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Laubach et sur le projet de mise en compatibilité n°2 du plan local d'urbanisme de Laubach emportée par déclaration de projet **du 21 décembre 2021 à 9h au 24 janvier 2022 à 17h**, soit durant 35 jours consécutifs .

2- Monsieur Jean BIEWER, ingénieur industrie chimique, demeurant à Gamsheim, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Strasbourg

3- L'autorité responsable des deux projets est la mairie de Laubach, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Louis KLIPFEL, 40 rue Principale, LAUBACH (67580), tél. : 03.88.90.31.05, e-mail : mairie.laubach@free.fr auprès duquel toute information relative à l'enquête peut être demandée.

4- Le dossier sera consultable gratuitement pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Laubach en version papier et sur un poste informatique, ainsi que sur le site internet : www.infoslaubach.pagesperso-orange.fr

5- Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Laubach **le 21 décembre 2021 de 9h à 12h, le 07 janvier 2022 de 16h à 19h et le 24 janvier 2022 de 14h à 17h.**

6- Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- soit sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à la disposition du public en mairie de Laubach aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- soit sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr
- soit par voie postale à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Laubach, 40 rue Principale, Laubach (67580) ;
- soit par courrier électronique à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie.laubach@free.fr (l'objet du message devra comporter la mention suivante : « Enquête publique conjointe PLU: observations à l'attention du commissaire enquêteur ») ;

7- A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1 du présent avis, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire de la commune de Laubach son rapport et ses conclusions motivées, qui seront consultables pendant un an à la mairie de Laubach et à la préfecture du Bas-Rhin aux jours et horaires habituels d'ouverture au public respectifs.

8- Au terme de l'enquête, les projets, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique conjointe, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur, pourront être approuvés par délibération du conseil municipal.

Le Maire,
M. Jean-Louis KLIPFEL